

CEREMONIE SOLENNELLE

DE REMISE DE BÂTON

ALLOCUTION DE MAITRE JOACHIM BILE-AKA
BÂTONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS

1^{er} OCTOBRE 2011

Messieurs les Bâtonniers,

Mesdames & Messieurs,

Distingués Invités en vos rangs, grades et qualités,

Mes Chers Confrères,

En ce moment solennel et historique, au nom du devoir de mémoire que nous avons envers celles et ceux qui ont fait, par leur œuvre en Côte d'Ivoire, la grandeur du Temple de Thémis, je voudrais, à l'entame de mon intervention, vous inviter à observer une minute de silence et de recueillement en hommage à tous les Gens de Robe, et spécialement les Avocats, invisiblement présents à cette manifestation pour y participer et témoigner du respect de la tradition et des rites.

Considérer le Bâton : Symbole de l'honorabilité et de la probité de l'Avocature ; de la dignité et de la noblesse de ceux et celles qui cultivent les vertus et les valeurs morales, signe de reconnaissance des membres d'une Institution de tradition établie, qui fondent les grandes sociétés et les grandes nations.

Mes Chers Confrères,

En décidant par une majorité forte, lors de l'Assemblée Générale Elective du 30 Juillet 2011, de m'élire comme Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de Côte d'Ivoire et de choisir à mes côtés ces Avocats de grande valeur comme membres qui composent le Conseil de l'Ordre, vous me manifestez une marque collective de grande confiance pour conduire les destinées ordinales pour les deux années à venir.

A tous ceux qui avaient fait un choix autre que le nôtre, je sais combien ils sont tous profondément attachés à notre institution et que leurs décisions respectives n'ont été guidées que par l'intérêt de l'Ordre.

Je voudrais une fois encore, mais de façon plus solennelle, et au nom de tous les membres du Conseil de l'Ordre nouvellement élu, vous exprimer toute ma gratitude pour le soutien multiforme que vous avez bien voulu m'apporter à ce moment et dont vous allez manifester la sincérité durant tout mon mandat.

Malgré l'honneur infini qui m'est fait, je voudrais humblement vous restituer la paternité de la nouvelle voie vers laquelle le Barreau s'engage à travers ma modeste personne en vous assurant que ce Bâtonnat est aussi le vôtre.

L'heure n'est plus aux clivages, mais au travail pour la consolidation de nos acquis et la conquête de nouveaux territoires, de nouveaux périmètres d'exercice. Ce travail n'est pas seulement celui du Bâtonnier et des membres du Conseil de l'Ordre ; il nécessite l'implication de chacun de vous.

C'est, en effet, votre généreuse adhésion et votre contribution individuelle et collective qui aideront chacun des membres du Conseil de l'Ordre à remplir avec succès ce défi collectif pour faire de l'émergence d'un Barreau Leader une réalité tangible qui repositionne notre profession.

En effet, la légitime ambition de nos autorités de restituer à notre pays sa place de leader ne peut se concevoir sans un Barreau fort, sans un Barreau leader.

Monsieur le Bâtonnier Koné Mamadou et son Conseil, acceptez l'hommage que les confrères, ici réunis, par ma voix, vous rendent pour l'œuvre accomplie et les chantiers ouverts.

Merci pour n'avoir, à aucun moment, abandonné le navire et de l'avoir dirigé dans les eaux calmes.

Monsieur le Bâtonnier Jean Konan Banny, à travers vous, je m'adresse à la Conférence des Bâtonniers ; merci pour votre fidélité à l'Ordre ; même si la légitimité de la fonction me confère l'autorité suffisante pour m'adresser à vous, la modestie me commande de ne pas trop en dire. Votre fidélité reconnue à l'Ordre traduit éloquemment les valeurs de probité que vous symbolisez et nous montre les avantages de l'éducation qui seule peut faire de nous les dignes membres d'une institution de tradition et de gens d'honneur.

Le Barreau puisera toujours à votre source.

Que dire de vous, **Maître Roger Mariani**, Doyen d'âge du Barreau ! Je goûtais à la vie quand vous goûtiez à la profession, mais vous voici toujours prêt et présent pour le service, enthousiaste comme au début de votre carrière et toujours respectueux de l'Institution ordinaire par votre présence constante à toutes les manifestations du Barreau.

Que tous les aînés se reconnaissant en **Maître Roger Mariani** partagent et acceptent individuellement l'hommage qui lui est présentement rendu.

C'est le Cabinet Paris-Village SCPA qui m'a généreusement reçu et forgé mes premiers pas dans le métier.

Mes Maîtres, ici présents, **Monsieur le Bâtonnier Lucien Mathieu N'Gouin-Claih et Maître Roger Ouégnin**, à qui j'exprime toute ma gratitude et rends un hommage mérité.

Mon Associé, **Maître Michel Brizoua-Bi**, et tous les collaborateurs et membres du Cabinet Bilé-Aka, Brizoua-Bi & Associés qui m'entourent de leur affection et

dont la complémentarité et la disponibilité m'offrent l'avantage de me consacrer aux choses de l'Ordre.

Que cet hommage qui m'est aujourd'hui rendu soit intimement partagé avec eux.

Que dire de mon épouse, **Marie-Lydie**, qui ne cesse de m'entourer de son affection, veille sur mes petits gestes.

Toujours à mes côtés malgré l'éloignement dû à ses fonctions à la BAD, à Tunis, d'où elle a effectué spécialement le déplacement d'Abidjan pour être à mes côtés ce jour mémorable.

Merci Mady !

A vous les honorables et distingués membres de la famille de la Justice, votre présence ce matin est un désaveu cinglant à la perception malheureusement répandue d'un antagonisme entre Avocats et Magistrats. Nous appartenons à la même famille qui œuvre en partenaires pour un même idéal : celui de la Justice.

Après ces justes et mérités hommages, il nous faut vous dire dans quelle direction nous ambitionnons de conduire ce Bâton à la fois prestigieux et lourd de responsabilité.

Nous sortons à peine des événements les plus tragiques que nous ayons certainement connus dans la récente histoire de la Côte d'Ivoire.

C'est ce moment particulièrement indiqué où nous nous interrogeons sur le sens de notre Ordre, son fonctionnement, les liens qui devraient unir ses membres et ce qui le caractérise, que vous avez choisi de placer entre mes mains le Bâton, symbole du sacré de notre profession, comme pour dire avec Paul Valéry que « la culture, c'est ce qui vous reste quand vous avez tout perdu ». Le Barreau revient donc aux fondements culturels et historiques pour repartir du bon pied et aspirer à un nouveau leadership.

Croyez bien, chers Confrères, je mesure le poids de cette responsabilité et la délicatesse de la mission qui m'est confiée avec les membres du Conseil de l'Ordre.

La mondialisation et la globalisation ont ouvert des perspectives nouvelles et des horizons nouveaux qui exposent à la concurrence et à la marchandisation des professions presque ecclésiastiques, autrefois protégées par un monopole national.

La réalité est là et têtue : l'heure des marchés protégés est dépassée.

En outre, la reconstruction post-crise appellera des investissements importants avec pour corollaire un besoin accru de prestations juridiques par des Avocats.

Par ailleurs, en tant que baromètre de l'état de conscience démocratique d'un pays, le Barreau ne saurait s'exclure des grands questionnements de la société ivoirienne, spécifiquement ceux relatifs à l'Etat de Droit et aux Droits de l'Homme.

Les turbulences de l'économie mondiale ne manqueront pas de faire naître des besoins nouveaux en matière de régulation.

C'est la raison pour laquelle les Avocats devront prendre **trois** grands rendez-vous.

Le premier et tant attendu est celui de la réforme de notre loi.

Le deuxième est celui de notre repositionnement institutionnel.

Et enfin, **le troisième**, celui de la formation, garant de notre compétitivité individuelle et collective.

I. LA REFORME DE LA LOI REGISSANT LA PROFESSION D'AVOCAT

Notre loi, vieille de 30 ans, est celle qui fonde notre institution.

Le monde a profondément changé et les conditions d'exercice de notre profession doivent s'adapter à ces mutations.

L'avant-projet de réforme de notre loi fondamentale, plusieurs fois aménagé, date de plus de dix ans. En effet, son adoption subit les avatars des soubresauts politiques que vit la Côte d'Ivoire depuis Décembre 1999. Ce texte qui est appelé à moderniser notre profession et à garantir aux avocats la parfaite maîtrise et le plein exercice de leur profession, excluant du champs de notre compétence tous les intermédiaires, artificiellement, mais non officiellement créés, qui érodent notre activité et dont certaines de leurs pratiques jettent l'opprobre sur les Avocats.

Puisque tout le monde se fait appeler « **Maître** », créant ainsi la confusion dans l'esprit des justiciables et des investisseurs, dont malheureusement, certains sont victimes de bien de malveillances, il faudrait avoir la volonté d'éloigner et assainir notre environnement juridique et judiciaire, des personnes qui n'ont pas lieu d'y être, fussent-elles légalement établies et relevant des corps constitués.

Dans ce sens, le Barreau avait envisagé la fusion avec la profession de conseil juridique qui elle s'est faite en France depuis 1992. Il nous faut poursuivre la réflexion avec sérénité mais audace.

Le monopole de la représentation devra être affermi et étendu pour garantir aux justiciables une meilleure prise en compte de leur droit et y apporter la sécurité nécessaire.

Autant personne ne dispute le monopole des actes médicaux aux médecins, pourquoi le serait-il différemment s'agissant de l'acte juridique et judiciaire aux Avocats ?

Les Avocats ont décidé, beaucoup plus par conviction que par idéalisme, malgré toutes les vicissitudes et les entraves artificiellement organisées qui minent leur environnement de travail et l'environnement judiciaire, ayant pour conséquence la paupérisation qui se généralise, de moderniser la pratique de leur profession dans un cadre fonctionnel.

A ce titre, il nous faut revoir les conditions d'accès à la profession pour l'adapter aux exigences actuelles du marché juridique, pour donner un contenu pédagogique plus adapté.

C'est pourquoi, il faut engager immédiatement la réflexion et les réformes nécessaires sur le contenu pédagogique et les modalités d'accès à la profession.

Ainsi, avec les habits neufs et modernes de la prochaine loi que nous appelons de tous nos vœux, nous pourrions aborder, avec confiance, le rendez-vous du repositionnement institutionnel de notre profession.

II. LE REPOSITIONNEMENT INSTITUTIONNEL DE NOTRE PROFESSION

Mesdames et Messieurs,

Mes chers Confrères,

Le repositionnement institutionnel de notre Barreau s'impose dans ces temps nouveaux qui ne pardonneront plus nos silences parfois assourdissants ou nos absences dans les grands débats et concertations qui engagent l'avenir de la Nation ivoirienne. Ce repositionnement nous interpelle tous en tant que membres d'une profession dont l'avis indépendant est respecté mais aussi en tant que citoyens tout court.

Pour y parvenir, il y a nécessité d'abord de moderniser et de renforcer la gouvernance de l'Ordre notamment par :

- le recrutement d'un Responsable administratif qui aura pour tâche d'assister le Bâtonnier dans l'administration du Barreau ; cela répond à une recommandation de l'Assemblée Générale du 29 Juillet 2011 ;
- la désignation de commissaires aux comptes qui auront à certifier les états financiers de l'Ordre ;
- mieux, nous allons nommer un auditeur interne qui sera notre objecteur de résolutions ; il aura pour tâche de nous rappeler, le cas échéant, l'exécution et le suivi de nos engagements ;
- un responsable de la doctrine professionnelle sera désigné ; et

- la mise en place effective de commissions spécialisées qui seront chargées de :

- .l'Etat de droit et droits de l'homme
- .Législation et Réforme
- .Réflexion stratégique et perspectives
- .Relations extérieures et institutionnelles
- .Affaires sociales et Solidarité
- .Affaires culturelles et sportives
- .Finance
- .Communication
- .Etc

Le renforcement de la présence institutionnelle du Barreau se fera aussi bien sur le plan national que sur le plan international, qu'il s'agisse de la sous-région ouest africaine que dans les organisations internationales d'avocats.

Le Barreau offrira son expertise et sera un partenaire intellectuel des grandes réformes et réflexions nationales en même temps que nous renforcerons notre rôle d'observateur vigilant du droit et de la justice comme socle de stabilité sociale et politique.

C'est le destin que nous voulons pour notre pays et qui est le garant de l'existence de notre profession, c'est-à-dire celui d'un Etat où la loi est le véritable régulateur des rapports des citoyens entre eux et avec les Autorités politiques qu'ils se seraient librement choisis.

Je rappelle que la liberté n'est pas la latitude que l'on a de changer la loi au gré de ses intérêts pas plus que la démocratie est la raison des tenants du pouvoir ; l'histoire et l'actualité de notre continent nous le prouvent suffisamment.

S'il est vrai que le peuple peut défaire ce qu'il a fait, il est aussi vrai que le peuple, lorsqu'il est instrumentalisé, devient la foule, et la foule, il est bien connu, n'a pas l'âge de raison.

S'agissant de l'Espace OHADA, nous avons pris déjà contact avec certains Barreaux pour réaliser opportunément notre rêve de créer la Conférence des Bâtonniers de l'Espace OHADA.

Ce cadre nouveau sera un support important d'appropriation du droit OHADA par les praticiens africains, un cadre de réflexion et une force de propositions et d'encadrement, mais également un instrument efficace d'intégration régionale.

Ayant le privilège d'abriter le siège de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA, la Côte d'Ivoire, à travers Son Barreau, doit tirer avantageusement parti de cette présence et se garder de commettre la faute, comme par ailleurs, qui a vu certaines grandes institutions délocaliser leur siège d'Abidjan au profit d'autres métropoles depuis les crises politiques successives.

Autour de la CCJA, le Barreau entend organiser et instituer, à date certaine, et de façon permanente, un colloque international annuel sur l'état de droit et de la jurisprudence OHADA en partenariat avec la CCJA (Cour Commune de Justice et d'Arbitrage) avec le soutien d'autres Organisations Internationales qui concourent à l'émergence du droit.

A cet égard, il nous faut créer les conditions qui facilitent l'accès à notre Juridiction Suprême Communautaire, la CCJA, aux confrères des pays membres de cet espace, dont l'entrée en Côte d'Ivoire est subordonnée à l'obtention d'un visa.

Il nous faut également étendre la coopération inter barreaux aux pays membres de l'espace CEDEAO qui ne partagent pas la même tradition juridique que nous, permettant à notre jeunesse de bénéficier d'horizons plus dégagés et plus ouverts pour les défis futurs, et même actuels.

Nous ne perdons pas de vue la sauvegarde et le renforcement de notre présence dans les organisations professionnelles traditionnelles telle que la Conférence des Barreaux de Tradition Commune (CIB).

Aussi envisageons-nous d'accueillir en Côte d'Ivoire le plus prochain congrès annuel de la Conférence Internationale des Barreaux, CIB.

Vous l'avez compris, comme il existe sous d'autres cieux des places financières, les Avocats de Côte d'Ivoire, veulent par leur repositionnement, contribuer à faire d'Abidjan une place de Droit en Afrique.

Occuper notre place dans la vie nationale et marquer définitivement notre retour dans les organisations professionnelles d'avocats tant au plan africain que mondial, tel est l'objectif de cette quête de repositionnement.

Mais la crédibilité de cette démarche passe par un autre rendez-vous non moins sérieux, celui de la formation.

III- LA FORMATION ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

La matière première du travail de l'Avocat, c'est la règle de droit.

Or cette règle de droit est devenue, de nos jours, aussi diversifiée que complexe.

En effet, les textes et les normes avec lesquels nous travaillons pour guider, conseiller et défendre nos clients sont de nature multiple : nationale, régionale et même internationale.

En outre, quasiment tous les secteurs de l'activité économique et sociale de nos pays n'échappent plus à une réglementation de plus en plus exigeante.

Le Droit est en constante mutation et l'Avocat ne doit pas négliger cette donnée afin de s'approprier les nouvelles normes de Droit.

Face à cette inflation de textes et de lois, de plus en plus techniques, et pour répondre présents au rendez-vous de la compétence, il nous faut créer les conditions du renforcement des capacités des Avocats en leur offrant des plateformes d'accès aux formations continues, à l'approfondissement des règles d'éthiques et de déontologie, mais aussi, à la familiarisation aux réglementations nouvelles qui fleurissent.

L'Avocat, grâce à ces nouveaux besoins de droit et fort de ses multiples talents, n'est plus seulement un expert du prétoire lors des batailles judiciaires, mais il

est devenu aussi, un négociateur, un médiateur, un arbitre, un rédacteur de textes, un défenseur des droits humains, un observateur averti pour les organismes nationaux et internationaux et j'en passe.

Chaque Avocat devrait, dans ce contexte, avoir conscience que les principes qui régissent notre profession et notre action contribuent au renforcement de la crédibilité et de la compétitivité du Barreau, et partant, de l'Etat de droit dans notre société.

Nous nous devons d'être des sémaphores pour nos semblables ; il faudrait pour ce faire, qu'au-delà des discours et des bons sentiments, nous soyons nous-mêmes quelque peu éclairés. C'est la condition pour que nous soyons véritablement dignes de nos principes afin de répondre aux attentes que nous inspirerons alors légitimement.

Pour cela, et sans perdre de vue le soutien dont on peut bénéficier des institutions locales d'encadrement, de financement et de formation, le Barreau va s'atteler à nouer des partenariats avec les Grandes Institutions de formation, mais aussi avec les Institutions internationales de développement pour bénéficier de leur appui et de leur expertise.

La formation recule les frontières et rompt les barrières de l'ethnocentrisme et de l'incertitude, et vous forge à la compétition et à la concurrence, et facilite l'accès au marché du droit.

Nous mettrons donc un point d'honneur à la formation, ce sera la pierre angulaire de notre mandat.

En dehors de ces trois rendez-vous majeurs que notre profession ne devra pas rater devant l'Histoire, nous n'avons pas perdu de vue le bien-être individuel auquel aspire chacun de nos membres.

C'est pourquoi, nous rechercherons tous les moyens permettant la mise en chantier de la Maison du Barreau, sinon la réaliser, poursuivant ainsi les voies déjà défrichées par mes prédécesseurs ; tout comme la sauvegarde et l'amélioration du système de couverture maladie par la poursuite de la dynamisation de la Mutuelle Prévoyance Avocats, et de la retraite de l'Avocat.

La Commission Finance qui sera constituée s'activera à rechercher les moyens additionnels d'alimenter le fonds de prévoyance du Barreau. Mais ce fonds devra également être soutenu par un droit de plaidoirie qu'il nous faut nécessairement acquérir par la mise en place d'un cadre légal et réglementaire.

Ces engagements, loin d'être une vue de l'esprit, connaissent, pour certains, un début de réalisation dans notre Barreau, d'autres le sont ailleurs dans des Barreaux de même tradition juridique que le nôtre et dans le même espace économique régional. Il en est ainsi du droit de plaidoirie au Sénégal.

En vue d'aider à l'installation des Jeunes Avocats, que nous allons encourager à se regrouper, et au rééquipement des cabinets déjà établis, nous avons obtenu, de certaines banques et établissements financiers, la mise en place de produits spécifiques adaptés à notre métier.

La solidarité entre Avocats et la proximité entre le Barreau et la population seront davantage raffermies.

Ainsi sera réinstaurée l'expérience de l'Avocat urgentiste qui consistera en la diffusion d'un numéro vert par lequel tous les citoyens victimes de la violation de leurs droits pourront avoir accès immédiatement aux conseils, voire au secours d'un Avocat de permanence.

Mesdames et Messieurs,

Mes chers Confrères,

Dans les vieilles traditions de chez nous, en guise d'exhortation à la responsabilité au moment de l'installation du Chef désigné, le Sacrificateur, lui renvoyant l'image de sa représentation, lui indique un dépotoir d'immondices.

Lui rappelant qu'aussi longtemps que ce dépotoir sera disposé à recevoir et absorber les déchets de sa société, alors seulement, il sera reconnu comme un grand Souverain.

Que la Sagesse de Salomon m'inspire, m'habite et me guide dans tous mes actes pour l'édification du Barreau Leader dans une Côte d'Ivoire en Paix.

J'ai dit !